

POUR UNE APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE
DE L'ARCHITECTURE D'INNOVATION



La vocation de l'architecte est de participer à tout ce qui concerne l'acte de bâtir.
Code de déontologie des architectes - Décret du 24 septembre 1941



Brochure « Construire avec un architecte » éditée par le Conseil de l'Ordre des Architectes

Un pilier environnemental

L'architecte garantit que votre construction sera « responsable », que son insertion sera harmonieuse dans un territoire déjà structuré par des réseaux de transports, des réseaux techniques (électricité, eau, etc.), et une activité économique ou commerciale. Il veille ainsi à limiter l'impact des constructions sur l'environnement existant en préservant la densité du bâti et en évitant le gaspillage des ressources foncières, agricoles et naturelles. Il veille également au respect des règles de sécurité et à la prise en compte de l'ensemble des exigences écologiques et sanitaires. Il privilégie les matériaux localement disponibles ou dont l'impact environnemental est faible.

Un pilier économique

L'architecte inscrit sa démarche dans une logique d'éco-efficience qui garantit la réduction des consommations énergétiques et la bonne performance thermique du bâtiment. Une conception « bioclimatique » assure le confort d'hiver comme d'été en évitant les surconsommations saisonnières. L'architecte dépasse, si c'est possible, les normes existantes. Il prévoit le « coût global » induit par l'entretien futur et la maintenance du bâtiment.

Un pilier social

L'architecte intègre les préoccupations liées à la mixité sociale, à la cohabitation des générations et à la multiplicité des activités des habitants. Il se préoccupe avant tout de l'usage que vous ferez du bâtiment. Il doit prévoir les usages futurs et leur modularité dans la perspective des évolutions prévisibles de votre famille ou de vos activités.

Un pilier culturel

L'architecte vise à la bonne intégration du bâti dans son contexte culturel et traditionnel. Il est sensible aux matériaux et savoir-faire locaux. En évitant les pastiches de formes traditionnelles, il vise aussi l'épanouissement culturel par la création d'une architecture contemporaine.



La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Loi n° 77-2 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture

La mission d'intérêt public de l'architecte se limite au cadre du projet:

→ l'architecte n'a pas vocation à se substituer au maître d'ouvrage, il n'a qu'une mission de conseil.

→ l'architecte est tenu aux règles professionnelles, notamment au respect des règles de la construction.

➤ **Le volet économique du chantier, à l'échelle du territoire, n'entre pas dans la mission de l'architecte.**

→ ce n'est pas à l'architecte d'évaluer les retombées économiques territoriales en favorisant telle ou telle filière. L'architecte peut seulement émettre un avis sur la valeur technique ou écologique de tel ou tel matériau.

➤ **Le volet social à l'échelle du territoire, n'entre pas dans les compétences de l'architecte.**

→ l'architecte n'a pas vocation à mesurer l'impact social du projet au-delà du projet lui-même.

La démarche de soutien à l'usage du bois local dans la construction provient:

- **d'un engagement personnel de l'architecte, parce que dans la notion « d'intérêt public », il considère que les retombées économiques du chantier valorisent sa mission**
 - dans ce cas c'est l'architecte qui propose le bois local et en accompagne les démarches;
- **d'une demande des élus, à laquelle l'architecte peut, ou ne pas répondre**
 - dans ce cas ce sont les élus qui déterminent le contenu de l'appel d'offre et choisissent l'architecte en fonction de son profil de compétences.

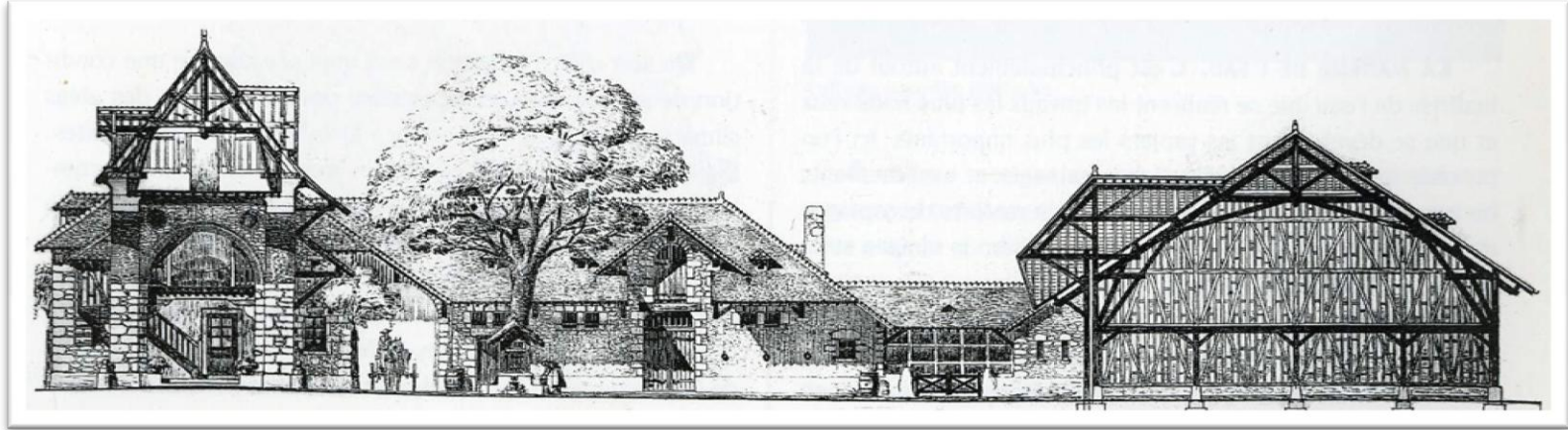


L'architecte est un prescripteur de solutions constructives



Qu'est-ce que l'ethno-architecture ?

De l'ethnologue à l'architecte



L'ethnologie (ou anthropologie sociale et culturelle) est une science humaine qui relève de l'anthropologie, et dont l'objet est l'étude explicative et comparative de l'ensemble des caractères sociaux et culturels des groupes humains « les plus manifestes comme les moins avouées ». À l'aide de théories et concepts qui lui sont propres, elle tente de parvenir à la formulation de la structure, du fonctionnement et de l'évolution des sociétés.

L'**ethnographie** est la science de l'anthropologie dont l'objet est l'étude descriptive et analytique, sur le terrain, des mœurs et des coutumes de populations déterminées.

L'**architecture vernaculaire** est considérée aujourd'hui comme étant la construction en milieu rural ou en périphérie de ville, de bâtiments sans architecte. Le terme « vernaculaire » désigne la construction qui utilise les ressources et les méthodes disponibles localement pour répondre aux besoins locaux.

A la différence de l'architecture vernaculaire, l'**ethno-architecture** peut se définir comme une architecture pensée et construite par des architectes, mais sur le principe de techniques, de procédés et de styles élaborés sans architectes à partir des ressources locales. C'est par la connaissance des terroirs et du patrimoine rural que l'ethno-architecture trouve son issue au travers les expressions contemporaines de l'architecture d'aujourd'hui.



Qu'est-ce que l'ethno-architecture ?

L'ethno-architecture pour mieux connaître les territoires



Deux éléments de charpente d'une boutique rurale à Noidant le Rocheux, en Haute-Marne.



Qu'est-ce que l'ethno-architecture ?

L'ethno-architecture comme source d'inspiration



Ferme de Cras, en Isère



Grange étable de l'Épinay, à La Ferrière, en Isère



Séchoir à noix à Cognin-les-Gorges, en Isère



Grange de Louisias, à Chavarines, en Isère



Maison, commerce, atelier



En zone rurale, un projet architectural est souvent marqué par la polyvalence du programme. Ci-contre, la maison de pays est aussi une épicerie, un café et une boulangerie.

C'est l'activité économique et sa mixité avec l'habitat qui définit la trame et la vie dans le village.

Lorsque l'on travaille sur un projet en zone rurale, on doit tenir compte des facteurs économiques et sociaux.

Ci-contre, le bâtiment préfabriqué sera remplacé par une salle polyvalente dont l'architecture devra tenir compte du caractère rural et patrimonial du village.

Innover, ce n'est pas seulement proposer de nouvelles technologies ou de nouveaux modes de mise en œuvre. C'est aussi être à la veille de ce qui se fait autour de soi pour inventer un monde nouveau.



Noidant-le-Rocheux, Haute-Marne

Etude ethno-architecturale a permis de définir la technique → Présentation de la technique aux élus de la communauté de commune de Langres.

Approche environnementale → Les solutions apportées par la technique permettaient de répondre aux enjeux environnementaux voulus par la commune de Noidant-le-Rocheux.

Approche économique → la création d'une Charte Forestière sur le Territoire d'Auberive a permis de sensibiliser la commune de Noidant-le-Rocheux à la filière des bois locaux.

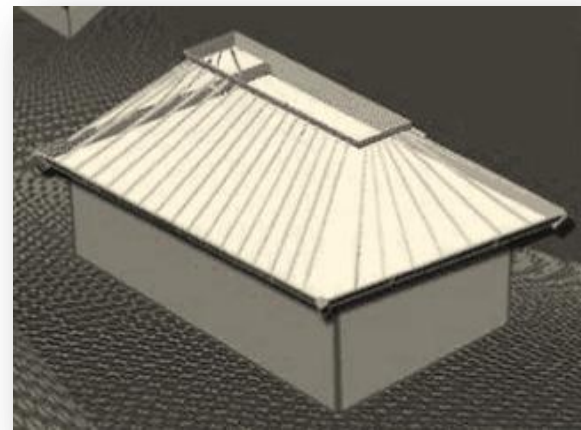
Méthode collaborative → la discussion entre les différents partenaires de la filière bois a permis d'affiner la demande en définissant de nouveaux enjeux:

- Utiliser le chêne non séché
- Utiliser le hêtre
- Optimiser l'utilisation du chêne sec

Enjeux techniques → obtenir un ATEx sur le procédé constructif retenu.

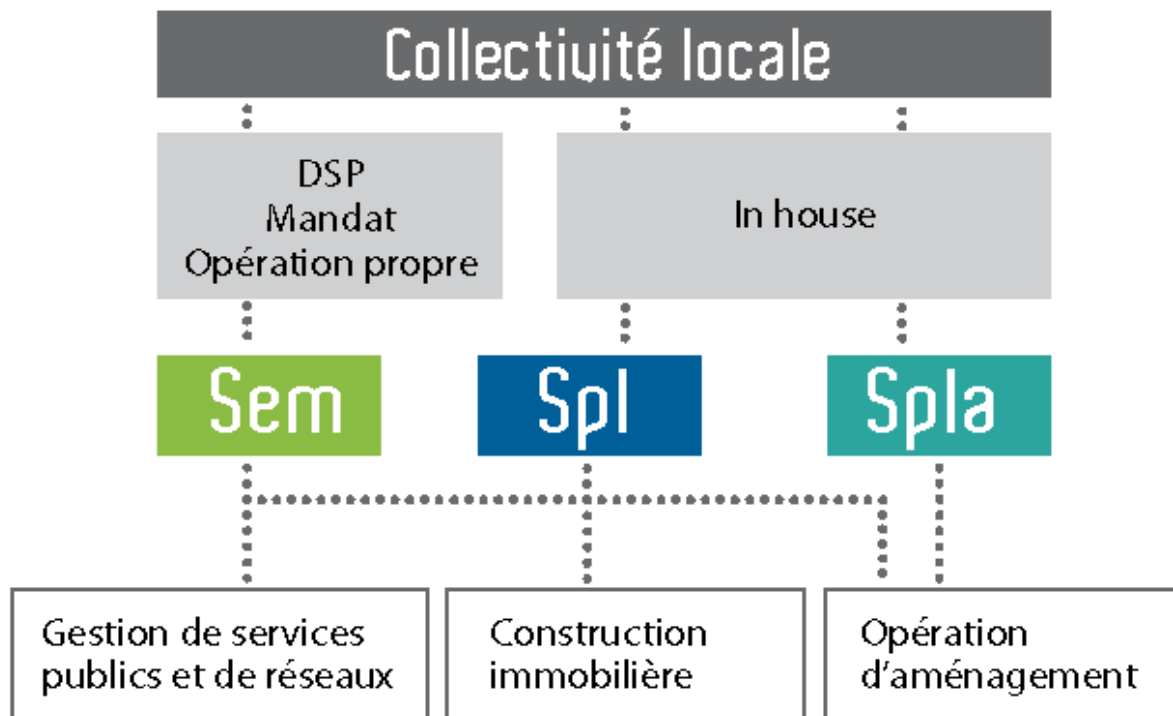
Déroulement du projet

- Mise en place d'un comité de pilotage
- Phase d'appel d'offre pour le choix de l'architecte
- Phase projet
- Phase d'appel d'offre pour le choix des entreprises
- Phase de prototypage du procédé avec les entreprises sélectionnées
- Phase de construction



La méthode collaborative avec les maîtres d'ouvrage publics et privés

Noidant-le-Rocheux, Haute-Marne



- SEM:** Société d'Economie Mixte
- SPL:** Société Publique Locale
- SPLA:** Société Publique Locale d'Aménagement

Dans le cadre du projet pilote, la commune sera assistée des chambres de métiers des Vosges et de Haute-Marne. Pour la mise en place des appels d'offres, la commune peut également se faire assister par une EPL départementale.



Territoire d'Auberive, en Haute-Marne

Etude ethno-architecturale a permis de définir la technique → Présentation de la technique à la CCI de Chaumont qui s'est emparée du projet.

Approche environnementale → Les solutions apportées par la technique permettaient de répondre aux enjeux environnementaux de la Charte Forestière d'Auberive.

Approche économique → Deux projets ont été retenus par la charte forestière pour la construction d'un prototype de maison touristique et la création d'une coopérative d'artisans.

Méthode collaborative → la discussion entre les différents partenaires de la filière bois a permis d'affiner la demande en définissant de nouveaux enjeux:

- Utiliser le chêne non séché
- Utiliser le hêtre
- Optimiser l'utilisation du chêne sec

Enjeux techniques → obtenir un ATEx sur le procédé constructif retenu en vue de l'obtention de l'Avis Technique.

Déroulement du projet

- Mise en place d'un comité de pilotage
- Phase d'appel d'offre pour le choix de l'architecte
- Phase projet
- Phase d'appel d'offre pour le choix des entreprises
- Phase de prototypage du procédé avec les entreprises sélectionnées
- Phase de construction



Création d'un prototype de maison flottante sur le territoire des 4 lacs.



« Architecte de campagne »

Un autre métier

Pour connaître un territoire, il faut l'avoir étudié. Il faut avoir réalisé une approche ethno-architecturale et ruraine avant de pouvoir proposer des solutions innovantes sur le plan technique, architectural et urbain.

L'approche ethno-architecturale du monde rural définit un caractère spécifique au métier d'architecte:

- Le travail de collecte de données sur le terrain rend le métier d'architecte plus familier au public, aux artisans et aux élus.
- Sa connaissance du terroir le ramène aux réalités économiques que connaissent les entreprises et les élus.
- Sa connaissance de l'architecture vernaculaire lui permet d'évoluer vers une architecture innovante.
- Il fait le lien entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises.

Les difficultés d'une telle approche:

- Travailler en milieu rural signifie travailler sur de petits projets, peu rémunérateurs.
- Le temps consacré à l'innovation est un temps rarement valorisable dans le coût du projet.
- La valorisation d'une filière (bois, chanvre) par le projet demande une lourde implication au-delà des notions de même de l'architecture.

Pour améliorer le travail des architectes en milieu rural:

- Il faudrait reconnaître le statut « d'architecte de campagne » à la fois comme un savoir-faire et une fonction.
- Il faudrait que l'expertise des « architectes de campagne » (étude, connaissance du terroir, projet, innovation) soit reconnue et valorisée.
- Il faudrait que la notion d'expertise du métier « d'architecte de campagne » garantisse une méthode de travail en faveur de la valorisation des filières locales (formations et regroupements professionnels).

MERCI DE VOTRE ATTENTION

